Berne, le 15 mai 2023

**Réponse de la Suisse à l’appel à contributions du groupe de travail sur la question des droits de l’homme et des sociétés transnationales et autres entreprises portant sur le secteur extractif, la transition juste et les droits humains.**

**Devoir de l’État de protéger les droits humains**

La durabilité et les droits de l'homme se conditionnent et s'influencent mutuellement. L'application d'une approche centrée sur les droits de l'homme dans toutes les mesures et politiques contre la crise climatique (et d'autres crises environnementales) est donc une priorité. Certaines activités peuvent également avoir un impact négatif sur les droits de l'homme (p. ex. panneaux solaires issus du travail forcé, utilisation de terres appartenant à des peuples indigènes et à des communautés locales, risques liés à l'extraction de cobalt ou de lithium pour les batteries de véhicules électriques). Il est donc important de considérer les droits de l'homme comme une partie intégrante de la transition. Ce n'est qu'ainsi que celle-ci peut être "juste".

Les acteurs étatiques ne sont pas les seuls à porter une responsabilité, l'économie privée joue également un rôle central dans l'organisation de la transition. En s'appuyant sur les [Lignes directrices relatives aux droits de l'homme 2021 - 2024](https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/67115.pdf) et sur le [Plan d'action national pour les entreprises et les droits de l'homme 2020 – 2023](https://www.nap-bhr.admin.ch/dam/napbhr/fr/dokumente/der-nap/Beilage%2001%20Principes%20directeurs%20de%20l%E2%80%99ONU%20relatifs%20aux%20entreprises%20et%20aux%20droits%20de%20l%E2%80%99homme.%20Plan%20d%E2%80%99action%20national%20de%20la%20Suisse%202020-2023_FR%20zu%20BRA%20EDA%20WBF.pdf.download.pdf/Beilage%2001%20Principes%20directeurs%20de%20l%E2%80%99ONU%20relatifs%20aux%20entreprises%20et%20aux%20droits%20de%20l%E2%80%99homme.%20Plan%20d%E2%80%99action%20national%20de%20la%20Suisse%202020-2023_FR%20zu%20BRA%20EDA%20WBF.pdf) (NAP) ainsi que sur les recommandations du rapport de 2018 «  [Le secteur suisse des matières premières : état des lieux et perspectives](https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/55061.pdf) » la Confédération encourage une gestion d'entreprises responsables, basée sur un contrôle de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.

En tant que principale plateforme mondiale pour le commerce des matières premières et siège de nombreuses entreprises de matières premières, la Suisse a une responsabilité particulière de s'assurer que ce secteur respecte les droits de l'homme dans le cadre de la transition et de l'exploitation et du commerce connexes de certaines matières premières nécessaires à une économie "verte" (p. ex. lithium, cobalt, terres rares, etc.).

Engagement au niveau multilatéral :

En reconnaissant le droit des populations à un environnement propre, sain et durable, le Conseil des droits de l’homme et l'Assemblée générale ont confirmé que **les droits de l'homme et un environnement sain sont interdépendants et davantage de mesures doivent être prises pour la protection de l'environnement, notamment s’agissant du changement climatique, afin d'atteindre le respect des droits de l'homme.**

La Suisse participe activement aux discussions sur **la transition juste**, notamment dans le cadre des réunions des groupes de travail de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Au sein du Conseil des droits de l'homme, elle se consacre depuis plus d'un an à l'élaboration d'une politique cohérente en matière d'environnement et de droits de l'homme et a largement démontré que le droit à un environnement sain et durable était justifié. La Suisse suit également de près le débat sur la transition juste au sein de l'Organisation internationale du Travail et contribuera activement à la discussion générale sur ce thème qui aura lieu en juin dans le cadre de la Conférence internationale du Travail.

La Suisse poursuit son engagement au niveau multilatéral pour une meilleure gouvernance environnementale dans le domaine des matières premières. Durant la 5e Assemblée des Nations Unies pour l’environnement, en 2022, la Suisse a initié la résolution « Aspects environnementaux de la gestion des minéraux et des métaux ». Adoptée par l’Assemblée, cette résolution invite les États membres et les parties prenantes à aligner leurs pratiques et leurs investissements dans le secteur minier sur les objectifs de l’Agenda 2030 et les accords multilatéraux sur l’environnement pertinents. La Suisse soutient le PNUE dans le processus de mise en œuvre de la résolution et co-préside, avec le Pakistan, le processus de mise en œuvre.

La Suisse poursuit également son engagement au sein du Panel international des ressources du PNUE (IRP) et de l’OCDE visant à développer les connaissances et identifier des options politiques pour une gestion plus durable des minéraux, notamment s’agissant du rôle du secteur financier et du devoir de diligence le long des chaines d’approvisionnement. La Suisse a par ailleurs soutenu les travaux du PNUE-GRID-Genève portant sur la gouvernance dans l’exploitation du sable ainsi que les travaux de la CEE-ONU pour le renforcement de la sécurité des installations de stockage des résidus miniers en Asie centrale et au-delà, dans la région paneuropéenne. La Suisse suit la mise en œuvre de la norme internationale relative à la gestion des résidus miniers (*Global Industry Standard on Tailings Management*). Enfin, elle contribue au renforcement du dialogue global multipartite sur ce thème, et a apporté un soutien conséquent au Forum des ressources mondiales (*World Resources Forum*) durant son édition virtuelle de 2021, co-hébergée avec le Ghana, et pour la préparation de l’édition 2023, qui aura lieu à Genève (4-6 septembre 2023).

La Suisse a pris une part active aux travaux du groupe d’experts chargé d’élaborer le Manuel de l'OCDE sur la diligence raisonnable en matière d'environnement dans les chaînes d'approvisionnement des minéraux  *Handbook on Environmentalin Mineral Supply Chains*. Il s’agit d’un outil pratique visant à inciter les entreprises concernées à faire preuve d’une diligence adéquate en matière de droits de l’homme, afin notamment d’éviter que leur approvisionnement en minerais et métaux n’alimente les conflits. Dans le cadre du NAP, un guide pratique a été élaboré à l'intention des entreprises sur le devoir de diligence dans les zones de conflit ou à haut risque. Un autre guide a été élaboré en coordination avec la branche afin de seconder les négociants en matières premières dans leurs efforts pour assurer le respect des droits de l’homme tout au long de la chaine d’approvisionnement (voir [Guide de mise en œuvre des principes des Nations Unies pour l’économie et les droits de l’homme dans le commerce des matières premières](http://www.commodity-trading.org/), ci-dessous).

Les secteurs du café et du cacao revêtent une grande importance pour la Suisse. C’est pourquoi notre pays a ratifié l’ensemble des accords internationaux sur le café et sur le cacao depuis respectivement 1963 et 1972 et s’engage en faveur de leur développement. Les négociations relatives au nouvel accord international de 2022 sur le café et à l’accord international révisé sur le cacao de 2010 se sont achevées en 2022. Ces accords promeuvent la coopération entre pays consommateurs et pays producteurs, comme ceux qui les ont précédés, mais en se focalisant encore davantage sur le développement durable et sur l’amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs locaux.

Dans le cadre de son partenariat avec **l’Institute for Human Rights and Business (IHRB)** la Suisse a soutenu un dialogue Wilton Park sur la ‘just transition’ réunissant les principaux acteurs concernés par le sujet. Quatre éléments clés ont été identifiés afin d’atteindre une plus grande cohérence et responsabilité sur les dimensions sociales de l’action climatique :

1. Le fait que la **diligence raisonnable en matière de droits de l’homme** est le moyen clé qui doit pouvoir prévenir et atténuer les risques que les processus de transition énergétique peuvent poser aux groupes potentiellement affectés.

2. Le fait que le respect des droits de l’homme des groupes affectés par les processus de transition doit permettre d’identifier des **opportunités et bénéfices** d’une économie verte.

3. L’importance d’un engagement inclusif de toutes les parties prenantes dans l’élaboration des plans de transition afin d’assurer leur légitimité sociale. La redevabilité (**accountability**) doit faire partie de cette planification.

4. Une transition juste vers une économie verte ne peut pas laisser intactes les dynamiques de pouvoir existantes dans l’économie basée sur l’extraction des sources d’énergie fossiles, mais doit être plus inclusive.

La Suisse soutient l’IHRB qui va continuer de développer ces réflexions pour aider les acteurs économiques impliqués dans la transition à comprendre les éléments clés de ce qui rendent juste la transition énergétique.

Engagement au niveau national :

Le 1er janvier 2022, les nouvelles dispositions du Code des obligations mettant en œuvre le contre-projet indirect à l’initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l’être humain et l’environnement ». Ces nouvelles dispositions prévoient i) pour les grandes sociétés publiques et les institutions financières, une obligation de rendre des comptes sur les questions environnementales, les conditions de travail, le respect des droits de l’homme et la lutte contre la corruption, et, pour les entreprises concernées, ii) des devoirs de diligence spécifiques et une obligation de rendre des comptes sur les minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque ainsi que sur le travail des enfants. Ces dernières obligations s’appliquent aux entreprises qui importent en Suisse ou y transforment des minerais ou métaux d’étain, de tantale, de tungstène ou d’or provenant de zones de conflit ou à haut risque. Il en va de même pour les entreprises proposant des produits ou des services pour lesquels il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants. Les premiers rapports des entreprises selon la nouvelle norme porteront sur l’exercice 2023 et seront publié en 2024.

La Suisse travaille avec l’IHRB afin d’assurer la promotion du [Guide de mise en œuvre des principes des Nations Unies pour l’économie et les droits de l’homme dans le commerce des matières premières](http://www.commodity-trading.org/), qu’elle a élaboré à travers un processus multipartite avec des représentants d’ONG et de négociants en matières premières. Au niveau international, le Guide et les Principes directeurs de l’ONU ont été promus lors d’événements coorganisés avec le *London Metal Exchange*, de l*’International* *Cooperation Forum Switzerland* 2022, du *World Economic Forum* ainsi que lors d’événements en marge de la COP 26 et de la COP 27. La question d’une transition juste vers une économie décarbonée a également été abordée à ces occasions et continuera de faire l’objet d’une attention particulière. Le secteur maritime, indissociable du transport de matières premières, a fait l’objet de plusieurs actions de sensibilisation, notamment dans le cadre de la *Sustainable Shipping Initiative*. Au niveau national, le Guide a fait l’objet de sessions individuelles de mise en œuvre avec un certain nombre d’entreprises. Une version adaptée du guide en ligne, comprenant des éléments de la nouvelle législation, a été préparée en concertation avec des entreprises et des ONG.

Le DFAE et le SECO ont offert à des ONG suisses un espace de dialogue pour traiter de l’exploitation minière et de la production agricole de matières premières au Cambodge, en Colombie, au Guatemala, au Libéria, au Pérou, en Sierra Leone et en RDC. Ils ont en outre rappelé aux entreprises concernées les attentes du Conseil fédéral en matière de respect des droits de l’homme ainsi que l’importance de la mise en œuvre des lignes directrices et outils élaborés par l’OCDE. Le premier Forum national « Entreprises et droits de l’homme », qui s’est tenu le 14 septembre 2021, a été l’occasion pour les services concernés de sensibiliser les entreprises aux potentielles incidences négatives de leurs activités, et de leur rappeler leurs obligations en matière de droits de l’homme et d’environnement, conformément aux Principes directeurs de l’ONU[[1]](#footnote-1). Une deuxième édition de ce forum est prévue en octobre 2023.

Quelque 30 manifestations de sensibilisation et de formation aux devoirs de diligence en matière de droits de l’homme ont été organisées en collaboration avec des associations faîtières, des chambres de commerce et d’autres organisations économiques, dans le cadre du NAP. Un guide[[2]](#footnote-2) et des podcasts[[3]](#footnote-3) consacrés à la mise en œuvre pratique du devoir de diligence en matière de droits de l’homme ont par ailleurs été élaborés. Ces diverses initiatives ont pour but d’aider les entreprises à détecter les risques de violation des droits de l’homme et leurs conséquences en leur sein et dans leurs chaînes de valeur, et à mettre au point des solutions adaptées.

\*\*\*

1. Communiqué de presse du Conseil fédéral du 14 septembre 2021, Premier Forum « Entreprises et droits de l’homme » en Suisse, <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news/medienmitteilungen-2021.msg-id-85093.html> (consulté le 5.12.2022). [↑](#footnote-ref-1)
2. SECO/DFAE, Lignes directrices, guides et brochures concernant l’économie et les droits de l’homme, <https://www.nap-bhr.admin.ch/napbhr/fr/home/unternehmen/handlungsanleitungen/lignes.html#-1088312790> (consulté le 5.12.2022). [↑](#footnote-ref-2)
3. SECO/DFAE, Podcasts concernant la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, <https://www.nap-bhr.admin.ch/napbhr/fr/home/dokumentation/podcasts.html> (consulté le 5.12.2022) [↑](#footnote-ref-3)